

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 JUILLET 2023

N° 2023-08-08

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 14</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 7 <b>Total (mini 19) : 24</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>	<p><b><u>Délégué-es présents-es</u></b></p> <p><b>2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)</b> Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC</p> <p><b>1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)</b> Agnès ROSSI</p> <p><b>11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)</b> Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.</p>
---	--

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle RUYSSCHAERT

**Délégué-e excusé-e :** Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Roland PEYRON, Gérard TENOUX

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Programme d'éducation au territoire et à l'environnement : Ouverture au dispositif PASS CULTURE

*Délibération sans incidence financière*

### Rapport :

La Présidente expose,

Le pass Culture est un dispositif gouvernemental qui vise à faciliter l'accès des jeunes de moins de 18 ans aux arts et à la culture, à intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles.

Il se décline en deux volets complémentaires :

- une part individuelle qui leur permet à travers une application d'accéder de façon autonome à toutes leurs envies de culture ;
- une part collective, attribuée aux collèges et aux lycées et destinée à financer pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre scolaire.

Parmi les domaines éligibles à la part collective, on trouve par exemple : le patrimoine, la mémoire, l'architecture, les arts numériques, visuels, plastiques et appliqués, le design, la culture scientifique, technique et industrielle, le développement durable, la gastronomie et les arts du goût etc. Autant de domaines présents dans le programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement du Parc.

La Présidente propose donc que le Parc puisse être référencé comme acteur culturel dans le cadre du pass Culture afin de proposer des interventions pédagogiques dans les collèges et lycées du territoire sous forme d'offre collective.

Ces financements s'ajouteront à ceux déjà obtenus dans le cadre du programme pédagogique du Parc et permettront notamment d'associer les lycées de la Drôme jusque-là non bénéficiaires des interventions des Baronautes.

### Délibération :

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n°2023-01-03 en date du 6 janvier 2023 ayant pour objet le Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2023-2024
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.3.3 Soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de référencer le Parc comme acteur culturel partenaire du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du dispositif pass Culture
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

